



S'engager pour les autres !

LA RESERVE CITOYENNE DE LA VILLE D'AVIGNON

Imaginée il y a plusieurs mois déjà par Cécile HELLE et mise en place en urgence pour faciliter l'implication de nos concitoyen.nes dans les actions menées par la Ville et les associations ou les collectifs, lesquels font actuellement face à un besoin croissant de bénévoles, **la réserve citoyenne permet de rassembler des avignonnaises et des avignonnais volontaires pour les mettre au service des autres et de l'intérêt général.**

Elle est accessible à toute personne de plus de 16 ans (un accord parental est requis pour les 16-18 ans) souhaitant donner de son temps pour la bonne cause. Les affinités (lien avec personnes isolées, réparation du petit patrimoine, opération de propreté,...) sont bien entendu prises en compte.

Si la première étape de ce dispositif vise à répondre aux besoins urgents repérés sur le territoire, une seconde tendra à élargir la mobilisation de la réserve citoyenne à d'autres champs de la solidarité, hors période de crise.



LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES :

Données personnelles collectées, sur la base du volontariat des citoyens :

. Nom, prénom, adresse, mail personnel, numéro de téléphone personnel.

Finalité des traitements :

Un fichier (tableau Excel) constitué par la Direction de la Vie Participative (à usage interne) permet de proposer les appels à bénévolat émanant des associations ou organismes avignonnais. L'ensemble des besoins est centralisé à la Direction de la Vie Participative/Département Vie des Quartiers.

Aucune autre utilisation, ni transmission en interne (Services de la mairie d'Avignon) ni à des organismes extérieurs n'est réalisée (pas d'exploitation informatique).

. Une fiche de liaison est réalisée par lesdites associations ou organismes et transmise à la Direction de la Vie Participative, pour suivi.

Durée de conservation des données :

Les données doivent être régulièrement actualisées par la Direction de la Vie Participative.

Toute modification ou suppression doit faire l'objet d'une notification auprès du Délégué(e) à la Protection des Données Personnelles de la Ville d'Avignon.

Information préalable à la mise en œuvre du traitement :

Une plateforme de "mise en relation" est en cours de réalisation. Sa mise en œuvre effective sera réalisée conformément aux obligations réglementaires relatif au droit des personnes.

Réglementation RGPD :

Une inscription au registre des traitements conformément aux obligations réglementaires et plus particulièrement à l'article 30 du RGPD a été réalisée.

Pour toute information concernant l'utilisation de vos données personnelles, merci de contacter la Déléguée à la protection des données personnelles : valerie.firmin@mairie-avignon.com ou par téléphone : 06.69.52.42.38.



Qu'est-ce que la réserve citoyenne ?

Elle est ouverte à tous les Français, ainsi qu'aux étrangers détenteurs d'une carte de résident désireux de s'investir bénévolement.

Seule condition : être majeur.

Toutes les personnes morales de droit public, Etat, Collectivités territoriales et établissements publics, ainsi que les personnes morales de droit privé à caractère non lucratif peuvent accueillir des réservistes dans le cadre de projets labellisés.